

Commune de Lasne

AVIS

(Article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

Déclaration de politique communale

Le Bourgmestre de la Commune de Lasne informe la population que le Conseil communal en sa séance du 26 février 2019, a adopté la Déclaration de politique communale.

Pour tout renseignement :

Le texte complet de cette déclaration peut être consulté auprès du Secrétariat communal, Place Communale 1 à 1380 LASNE, tous les jours ouvrables de 9h à 11h.

Fait à Lasne le 11 mars 2019.

Le Bourgmestre,



Laurence ROTTHIER.

